

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARDON

L'an deux mille dix-sept, le seize mars, le Conseil Municipal de la Commune de SARDON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy TIXIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : **10 mars 2017**

Présents : *Mr TIXIER Guy, Mme TRILLON Maryse, Mr CHAVAROUX Christian, Mr GRABARAT Patrick, Mr GRENADE Didier, Mr MARTINEZ Gérard, Mr ISACH Daniel, Mme GIRONDE Dominique, Mme BOROT-LESCURE Séverine, Mme BARGOIN Manon, Mme BOIS Corinne.*

Délibération n°11

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

27 MARS 2017

ETUDE DE ZONAGE ASSAINISSEMENT

L'article L 2224-10 du Code Général des Collectivité Territoriales modifié par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 imposent aux communes de définir, après étude préalable, un zonage d'assainissement collectif et non collectif, prenant notamment la forme d'une cartographie.

En pratique, la loi sur l'eau impose aux communes d'arrêter un zonage délimitant les zones dans lesquelles des mesures doivent être prise pour limiter l'imperméabilisation des sols et les zones dans lesquelles des installations sont à prévoir pour collecter et stocker les eaux pluviales. Le zonage traduit le choix de la commune en faveur d'un mode d'assainissement dans un secteur donné. L'étude et le plan qui en résulte intègrent :

- l'état de l'existant et les développements futurs de la commune.
- les contraintes techniques (qualité du milieu récepteur, topographie, aptitude des sols à l'épuration, etc.)

En dernier lieu, ce zonage devra être soumis au Conseil Municipal.

Plusieurs bureaux d'étude régionaux qui réalisent ce type de cartes seront contactés pour nous proposer un devis :

- SAFEGE, 3 rue Enrico Fermi, 63540 ROMAGNAT
- EGIS EAU, 5 rue Louis Blériot, 63000 CLERMONT-FD
- C2EA, 222-224 boulevard Gustave Flaubert, 63000 CLERMONT-FD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de mettre en œuvre l'étude de zonage d'assainissement et d'autoriser M. le Maire à faire appel à un prestataire privé pour l'établissement de la carte de zonage.

« POUR » : 11 voix
« CONTRE » : 0 voix
Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié le

Le Maire

